

Introduction

La Société suisse pour l'art de la médaille Smed'A, nouvellement fondée en janvier 2023, organise en collaboration avec le Cabinet numismatique («Münzkabinett») de la ville de Winterthur un concours de médailles d'art pour les artistes plasticiens de Suisse et de l'étranger. Smed'A est soutenu par les représentants suisses de la FIDEM (Fédération internationale de l'art de la médaille).

Le concours est organisé dans le cadre de l'exposition «DAS GROSSE IM KLEINEN – MEDAILLEN AUS DER RENAISSANCE UND DER GEGENWART» au Cabinet numismatique («Münzkabinett») de la ville de Winterthur.

Les résultats du concours seront récompensés et présentés au 3 mars 2024 dans ce musée.

Les œuvres primées seront exposées à partir du 23 mars 2024 au musée de Winterthur.

Objectif

Ce concours a pour but de promouvoir l'art contemporain de la médaille en Suisse et à l'étranger. La Médaille d'art doit être présentée aux personnes intéressées par l'art, mais aussi aux artistes. La médaille d'art reste un support très peu connu. De la taille d'une main, elle offre la possibilité de prendre position sur des thèmes personnels ou sociaux dans un petit format. Contrairement à une médaille sportive, elle ne poursuit pas uniquement un but honorifique, mais sert uniquement son idée, une déclaration artistique individuelle.

Les deux ou plusieurs faces de la médaille, qui permettent d'éclairer une thématique sous différents aspects, souvent soulignées par l'utilisation de textes ou de citations, constituent une incitation. Il est également intéressant de constater qu'une médaille d'art ne se révèle que lorsqu'on la prend en main, qu'on la tourne et qu'on éprouve ainsi un plaisir tactile supplémentaire. Avec ce concours, les organisateurs souhaitent inciter les artistes de Suisse et d'autres pays à se pencher sur cette forme d'art.

Médailles d'art : «CHRONIQUES INDIVIDUELLES DU TEMPS PRÉSENT»

«Il n'y a guère de média de l'art contemporain qui puise autant son potentiel d'innovation dans la tradition de l'histoire de l'art que l'art actuel des médailles. Une tradition ne reste vivante qu'en la faisant évoluer. On peut considérer les médailles d'art comme une forme alternative d'écriture de l'histoire, qui trouve son origine dans la pensée esthétique des artistes. Ce que montrent ces petites œuvres d'art, c'est une profession de foi en une subjectivité radicale dans l'approche de l'histoire contemporaine, qui peut être perçue comme une résistance aussi bien au monopole des médias de masse qu'aux interdictions de penser et de commémorer de plus en plus formulées politiquement. Les médailles d'art avec des textes littéraires ou poétiques se distinguent du flot des informations numériques à haut débit et ouvrent un espace esthétique dans lequel il y a effectivement quelque chose à penser».

Dr. Joachim Penzel, historien de l'art à Halle/Saale, cité dans le livre «KUNST IM GRIFF Contemporary Medal Art». Société allemande de l'art des médailles, 2022

Une médaille d'art est une petite œuvre d'art originale et plastique, généralement conçue comme un relief à une ou plusieurs faces.

Les reliefs sont certes conçus dans l'espace, mais l'objet en soi n'est pas une petite sculpture tridimensionnelle. Les médailles sont des œuvres d'art et non des objets utilitaires décorés de manière artistique. Elles peuvent être fabriquées dans les matériaux les plus divers : Métaux, céramique, papiers, plastiques, collages... les techniques sont illimitées.

Annonce et Règlement du concours.

1. Dispositions générales

1.1 Organismes

SMed'A

Cabinet de Numismatique, MAHN Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, Esplanade Léopold-Robert 1, CH-2001 Neuchâtel

Cabinet numismatique («Münzkabinett») de la ville de Winterthur, Villa Bühler, Lindstrasse 8, CH-8400 Winterthur

1.2 Droit de participation

Sont autorisés à participer les artistes du monde entier.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

1.3 Délais

Début du concours : 1 octobre 2023

Fin du concours : 31 janvier 2024

Séances du Jury : février 2024

Annnonce des prix : 3 mars 2024

Retour des travaux non primés : jusqu'au 31 mai 2024.

1.4 Exigences techniques

Les travaux présentés ne doivent pas avoir plus de 5 ans.

La médaille d'art doit avoir plusieurs faces. Elle ne doit pas être placée sur un socle. Les inscriptions peuvent constituer un élément de composition.

Catégorie A : Œuvres achevées

La médaille doit être réalisée dans le matériau final (métal, céramique, verre, pierre, matières synthétiques, etc.) Elle peut être une pièce unique ou un exemplaire multiple dans un tirage de 6 pièces maximum.

Le plus grand diamètre ou la dimension la plus large ne doit pas excéder 15 cm.

Catégorie B : Projets

Les projets présentés doivent être pensés en trois dimensions. Sont admis les modèles, les projets dessinés ou numériques qui présentent l'idée de manière aboutie.

Les projets doivent également comprendre une description précise de la réalisation finale : matériau, technique, patine, etc.

Les dimensions des projets ne doivent pas dépasser 15 cm. Les reproductions (photos ou dessins) soumises doivent également être présentées dans les dimensions prescrites.

1.5 Procédure de sélection

Un jury évalue de manière anonyme les objets soumis au concours (voir paragraphe 2 : inscription et délais). Il sélectionne les œuvres pour l'exposition et décerne les prix.

Nicolas Consiglio	Président de la Société suisse d'art de la médaille (SMed'A), Conservateur du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (MAHN), Délégué de la FIDEM pour la Suisse, Neuchâtel
Pierre Zanchi	ancien Viceprésident du Comité international de la FIDEM, Prilly
Rea Reichen	Historienne d'art, commissaire d'exposition «DAS GROSSE IM KLEINEN» au Münzkabinett Winterthur, Winterthour

(sans droit de vote):

Benedikt Zäch, Directeur du Cabinet des Monnaies de Winterthour

Membres suppléants seront désignés en cas de besoin par les membres individuels du jury.

3.3 Critères d'évaluation

- Qualité artistique en termes de forme et de contenu
- Correspondance des différentes faces de la médaille
- Catégorie A Qualité de la réalisation achevée
- Catégorie B Qualité de présentation des projets soumis
- Caractère novateur

3.4 Prix

Le montant total des prix s'élève à 8000 CHF. Quatre prix seront décernés, le jury se réservant le droit de les répartir comme il l'entend.

1. CHRONIQUE DU FUTUR, Prix d'encouragement de la Société Suisse d'Art de la Médaille SMed'A.
2. INNOVATION, Prix/Achat du Münzkabinett Winterthur
3. MUSEUM, Prix/Achat du Musée d'art et d'histoire Neuchâtel
4. TEMOIN DE L'EPOQUE, Prix/Achat de l'association des amis du Münzkabinett Winterthur

Les deux catégories (paragraphe 1.3. : spécifications techniques) sont évaluées séparément. Les projets primés de la catégorie B reçoivent le prix sous la forme d'un «bon pour la mise en œuvre». Dans ce cas, les organisateurs se chargeront de commander la réalisation à un fabricant de médailles. Les artistes qui souhaitent réaliser eux-mêmes l'exécution reçoivent le montant du prix en espèces.

Un exemplaire de l'œuvre qui reçoit un prix de CHF 2000 minimum devient la propriété de l'organisme donateur du prix. Les droits d'auteur restent la propriété des artistes.

Le jury peut recommander aux musées l'achat d'autres œuvres.

3.5 Décision du jury

A l'issue de ses délibérations, le jury rédigera un rapport qui sera envoyé à tous les participants. Les œuvres non sélectionnées seront renvoyées à leurs auteurs avant le 31 mai 2024. Les artistes sélectionnés seront informés par écrit.

Le jury et les organisateurs assurent les candidat(e)s de la plus grande confidentialité.

La décision du jury est sans appel. Aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet en dehors du rapport.

4. Dispositions spéciales concernant l'exposition des travaux sélectionnés

4.1 Remarque

Les artistes dont les travaux ont été sélectionnés par le jury recevront des informations écrites précises sur l'organisation et la durée des expositions prévues sur les deux sites. Ces personnes doivent prendre connaissance des points suivants (sous réserve de modifications) :

4.2. transport des œuvres

Les artistes sont responsables et à leurs frais (Cf. ci-dessus 2.2) de l'acheminement des œuvres à Winterthur et à leur expédition de retour ainsi qu'aux frais d'assurances de transport y afférents.

L'expédition de retour a lieu par colis postal, sans frais supplémentaires d'assurances. Les artistes qui souhaitent récupérer eux-mêmes leurs œuvres doivent s'adresser par écrit aux organisateurs avant la fin de l'exposition.

4.3 Assurance

Le Musée assure les œuvres dès leur réception dans ses locaux et jusqu'à la date de leur renvoi aux artistes.

4.4 Organisation de l'exposition

Les organisateurs sont responsables de l'organisation, de la présentation, de l'administration du suivi de l'exposition.

4.5 Vente

L'exposition dans le musée n'offre pas de possibilité de vente.

La participation au concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement de concours. Tout recours juridique est exclu.

5. Adresses pour les inscriptions et les demandes de renseignements

Les travaux du concours doivent être envoyés de manière anonyme ou déposés à l'accueil avant le 31 janvier 2024 à l'adresse suivante :

Münzkabinett der Stadt Winterthur

Benedikt Zäch, Directeur

Lindstrasse 8

8400 Winterthur

Adresse de courriel pour les entrées numériques : benedikt.zaech@win.ch

Objet : Concours de médailles d'art/code personnel

Les demandes de renseignements relatives au concours doivent être adressées à Gilles Perret, membre du comité exécutif de Smed'A: Gilles.Perret@ville-ge.ch

Schweizerische Gesellschaft für
Suisse pour la médaille d'art
Suisse et l'arte della medaglia
Società Svizzera per l'arte della medaglia
Société Suisse pour l'art de la médaille

SMed'A